

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 juin 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WALTERSTEN (procuration à Mme PENARD), M. THERRAS (procuration à Mme LEBLANC),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Dispositif et Chantiers Ville Vie Vacances (VVV) Eté 2025 – Attribution d'une subvention par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de l'attribution d'une subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités à la Commune,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 juin 2025,

CONSIDERANT que chaque été dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV), la Commune organise des chantiers destinés aux jeunes Décinoises et Décinois, âgés de 14 à 18 ans, issus des quartiers prioritaires ou dont la situation sociale et familiale le justifie,

CONSIDERANT que – dans le cadre du dispositif – ces jeunes Décinois réalisent un chantier au profit de la Collectivité en contrepartie d'une gratification, et qu'à ce titre, un encadrement spécifique est nécessaire, dont la Ville assure le recrutement,

CONSIDERANT que suite à la demande de subvention présentée par la Ville aux services de l'Etat dans le cadre du dispositif VVV, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités a attribué à la Commune une subvention de 3 000 € pour l'encadrement des Chantiers jeunes de l'été 2025,

CONSIDERANT que cette participation financière de l'Etat concerne exclusivement l'encadrement pédagogique et technique des jeunes, en lien avec le responsable du dispositif VVV,

Action	Organisateur	Coût de l'action	Subvention accordée
Encadrant pour les Chantiers VVV	Ville de Décines-Charpieu	12 424 €	3 000 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 3 000 € versée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités pour l'encadrement des Chantiers Jeunes de l'été 2025,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 011 – Charge à caractère général de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 91 – Prévention de la Délinquance,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et Participation de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 91 – Prévention de la Délinquance,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente, ou en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

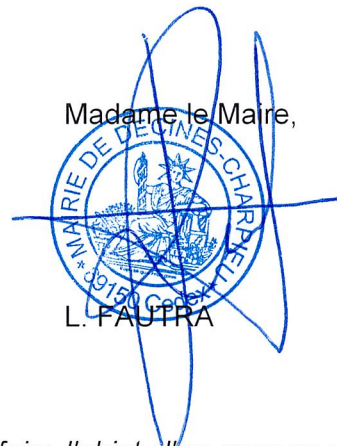
A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.